

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 04 MAI 2017

Date de convocation du Comité : 26 Avril 2017

Le 04 Mai 2017 à 18h45, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, Vice-président, BOUVIER Serge, Vice-président, CECILLON Stéphane, Vice-président, Laurent CUISENIER (départ à 20h20), membre du bureau, Georges VISCOGLIOSI, Georges PIROIRD, Joseph ROBERT, Louis BALLY, Charles NECTOUX, Jean-Luc VARNET, Roger MILLY, Robert CHAPOT, Philippe MOREL, Gérard RIVOIRE, Bernard ODET, Ghislaine DUMOULIN – suppléante de Christian GUETAT

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME Françoise

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis (Excusé)

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril – THEBAULT Jean-Pierre (Excusé)

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

HOURIEZ Henri

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique – CONTASSOT Raymond (Excusé)

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

PAVIET SALOMON André

Commune de TREPT

ROYBIN Serge (Excusé)

Commune de VAULX MILIEU

METTEM Yves (Excusé)

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Commune de VILLEFONTAINE

GUETAT Christian (Excusé) – Etait présente sa suppléante Ghislaine DUMOULIN

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic (Excusé)

Ordre du Jour

↗ Approbation délibérations comités syndicaux des 16 & 23 mars 2017

↗ Finances :

- Décision Modificative n° 1

↗ Ressources Humaines :

- Revalorisation des indemnités des élus
- Reclassement indiciaire catégories A & C
- Avancement échelon 2017

↗ Hygiène et sécurité

- Présentation document unique
- Vêtements de travail et Equipements de protection individuel

↗ Informations diverses

- Véhicule
- Téléphonie

↗ Dossiers chargée de projets

- Locaux :
 - Prêt aménagement
 - Electricité
 - Nettoyage de l'atelier et vidage des fosses
 - Aménagement atelier par agents avant le déménagement
- Voie verte
- Contrat vert et bleu
- DIG SIM

↗ Dossier technicien rivières

- Points agents
- Cartographie
- Peupliers
- Travaux
- Animations

➤ Dossiers communs

- Convention de passage St SAVIN
- Mise en place d'une clôture parcelle Port de l'Isle
- Panneaux interdiction véhicules moteurs sur VENERIEU
- Mise en place d'un miroir sur SALAGNON

➤ Questions diverses

Monsieur Laurent CUISENIER quitte la séance à 20h20.

Monsieur le Président ouvre la séance et précise que le quorum n'ayant pas été atteint une nouvelle réunion sera programmée à la fin de la séance.

APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

DES 16 & 23 mars 2017

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical des 16 & 23 mars 2017 sont présentés au conseil syndical :

- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 et approbation du compte de gestion
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Vote du budget primitif de l'exercice 2017
- Véhicules
- Formations des agents et CACES
- Locaux :
 - Prêt aménagement des locaux
 - Point foncier
 - Chauffage urbain
 - Assistance maîtrise d'ouvrage
- Voie verte
- Contrat vert et bleu
- Travaux
- Gestion des peupliers
- Base de loisirs de VENERIEU
- Marais des Mûres
- Chantier des SETIVES
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question ne sont apportés.

I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteurs Robert BALLEFIN, Georges PIROIRD & Séverine

Monsieur le Président cède la parole à Robert BALLEFIN, vice-président en charge des finances, qui présente la décision modificative comme suit :

Article	Montant à Rajouter	Montant à déduire
661122 – ICNE N-1	0.40€	
<u>Total section fonctionnement</u>	0.40€	
2115 – Terrains bâtis		299 900.00€
2138 – Autres constructions	299 900.00€	
2182 – Matériel de transport		1 000.00€
2158 – Autres matériels et outillages	500.00€	
2184 – Mobilier	500.00€	
<u>Total section investissement</u>	300 900.00€	300 900.00€
<u>TOTAL</u>	300 900.40€	300 900.00€

Suite à une erreur de frappe, une différence de 0.40€ a été constatée entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les 0.40€ rajoutés sur l'article 661122 concernant les ICNE permettront un rééquilibrage du budget primitif.

L'acquisition des locaux n'a pas été budgétisée sur le bon article, un virement de crédit sera donc réalisé entre deux articles le 2115 – Terrains bâtis et le 2138 – Autres constructions.

Après visite des nouveaux locaux, les agents de terrain auront besoin d'un établi et d'une armoire sécurisée pour ranger le petit matériel et les chaînes de tronçonneuses, notamment pendant la période des travaux. Les tronçonneuses seront cadenassées au mur.

RESSOURCES HUMAINES

[REVALORISATION INDEMNITES DES ELUS – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine](#)

Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux. De ce fait, les collectivités ayant pris une délibération faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015 et mentionnant des montants en euros doivent prendre une nouvelle délibération.

Ainsi, Monsieur le Président propose qu'une nouvelle délibération, faisant uniquement référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, sans autre précision, soit prise. Cette nouvelle tournure de délibération permettra au président et vices présidents de bénéficier de la nouvelle modification de l'indice prévue en 2018 sans avoir à délibérer de nouveau.

L'augmentation annuelle brute s'élèvera à 245€ et 190€ net annuel pour un président et 4 vices présidents.

HYGIENE ET SECURITE

PRESENTATION DOCUMENT UNIQUE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Véronique & Séverine

Le document unique ayant été finalisé en janvier lors de la dernière réunion avec le Centre de Gestion de l'Isère, et courant mars avec les agents du Syndicat, ce dernier a été joint à la convocation et à la note de synthèse afin que les élus puissent en prendre connaissance avant le comité syndical.

Séverine précise que les dates inscrites dans la colonne « Délais » correspondent aux dates auxquelles seront demandés les devis. Le document unique a été réalisé avec la vision nouveaux locaux, de nombreux points seront supprimés avec les travaux (par exemple, le sol antidérapant dans les vestiaires, les achats des EPI qui ont été réalisés entre janvier et mars 2017,). Ces différentes modifications seront modifiées en fin d'année 2017 afin de prouver que la collectivité effectue des changements pour améliorer le quotidien des agents.

Une présentation des points importants apparaissant en rouge est réalisée par Séverine et Véronique. Certains points seront difficilement améliorables, du fait des fonctions des agents, par exemple la position assise prolongée. Malgré les prises en compte par les constructeurs du « bien-être des agents » (siège ergonomique, pivotant, etc) certains risques ne peuvent être évités.

Serge BOUVIER précise que les trousse de secours sont obligatoires dans les véhicules et les engins. Véronique indique que chaque véhicule, chaque engin et chaque local est équipé d'une trousse de secours.

Véronique précise que lors des futures acquisitions de matériel, l'intensité du bruit et des vibrations seront prises en compte, ce qui permettra de réduire le niveau de gravité du document unique.

Roland SEIGLE souhaite savoir si ce document sera évolutif. Véronique précise qu'il s'agit d'un document vivant qui doit évoluer en fonction des modifications apportées au sein de la structure, par et pour les agents. Ce document sera donc modifié régulièrement, et sera transmis au Comité technique du CHSCT du Centre de gestion après chaque changement pour validation. Il est fortement conseillé de conserver les versions précédentes afin de pouvoir prouver qu'il y a bien eu des évolutions en cas notamment d'accident du travail et ainsi de sécuriser l'employeur et la collectivité. Ce document sera également présenté au médecin de prévention pour avis (consultatif).

Séverine précise que le Fond National de Prévention a accepté notre demande de subvention pour la rédaction de ce document unique. Dès réception de la validation du comité technique du CHSCT du CDG 38 et dès que le syndicat sera en capacité de prouver que certaines évolutions ont été mises en place (soit fin 2017), 1 200€ nous seront attribués.

Séverine et Véronique précisent que la réalisation de ce document a été très intéressante, et a permis d'effectuer un gros travail d'équipe puisque les agents de terrain ont été intégrés à ce dossier. Les idées d'améliorations de chaque agent ont été prises en compte.

Le travail avec d'autres collectivités et le centre de gestion a également été très bénéfique aux deux agents de prévention.

Roger MILLY indique qu'il s'agit d'un très bon travail représentant très bien la structure.

*VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL –
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Véronique & Séverine*

Les vêtements de travail et les équipements de protection individuel (E.P.I.) ont été renouvelés pour l'ensemble des agents dans le courant du 1^{er} trimestre. Cette année, un nouveau fonctionnement a été proposé aux agents pour ces acquisitions : Séverine a établi des tableaux Excel pour chaque agent, sur lesquels ont été notés les différents vêtements et EPI acquis par la structure depuis 2 ou 3 ans pour chaque agent, les montants des achats apparaissent sur également sur ces tableaux afin que les agents prennent conscience du coût de ces acquisitions. Chaque agent a coché ses besoins et signé son tableau. Les commandes ont été réalisées suite à ces demandes, et lors de la remise des aux agents, Jean-René leur a fait signé de nouveau ce même document complété avec les nouveaux achats. Le Président précise que certains achats sont réalisés pour 2 ou 3 ans (exemple chaussures anti-coupure, parkas, vêtements de pluie). L'ensemble des vêtements est floqué.

Des chemisiers et des polos floqués ont été commandés pour Séverine et Véronique. Ces derniers seront portés les jours d'ouverture au public et lors des réunions extérieures.

*INVENTAIRE DES TROUSSES DE SECOURS – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD,
Véronique & Séverine*

Véronique et Séverine effectuent actuellement l'inventaire des trousse de secours (véhicules, engins et locaux), les produits périmés sont retirés des trousse et l'achat de nouveaux produits de remplacement sera réalisé au plus vite.

INFORMATIONS DIVERSES

VEHICULE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Un nouveau véhicule a été acquis pour l'agent de terrain : KANGOO de la poste. Coût : 3 225€ H.T.

L'ancienne KANGOO du Syndicat a été vendue en l'état pour 300€.

Jean-René précise que deux véhicules ont été acquis cette année. Il ne reste qu'un seul véhicule qui n'a pas été changé.

TELEPHONIE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Séverine rappelle au comité syndical, les différents problèmes rencontrés avec ORANGE notamment sur la ligne du portable de Mathieu, sur laquelle des achats multimédias étaient facturés régulièrement.

Après de nombreuses négociations et plusieurs appels téléphoniques, le remboursement de ces achats multimédias, sur un peu plus d'un an, a été effectué sur la dernière facture. Séverine a également réussi à obtenir l'annulation des 2€ de restrictions multimédia mensuels.

ASSURANCES – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Séverine, Véronique et Jean-René ont rencontré la conseillère GROUPAMA du syndicat des marais, après avoir révisé l'ensemble des contrats d'assurance de la structure, et après avoir pris en compte l'assurance du nouveau local, une économie de 813€ sera réalisée sur les contrats d'assurance pour l'année 2017.

II- DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS

LOCAUX

PRET AMENAGEMENT DES LOCAUX – Rapporteur Véronique

Lors du dernier comité syndical, Véronique avait informé ce dernier, qu'un dossier de prêt à taux 0 avait été déposé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Notre dossier n'ayant pas été accepté, Véronique a effectué de nouvelles démarches pour trouver un nouveau prêt.

Après étude par Messieurs BALLEFIN, PIROIRD et RABILLOUD des différentes propositions reçues, la proposition la plus intéressante est proposée au comité syndical : la caisse d'épargne propose un prêt relais sur 3 ans, sur un montant de 120 000€ avec un taux d'intérêt fixe de 0.85%. Le prêt relais permet d'effectuer un remboursement anticipé sans frais. Le bureau espérant vendre les locaux de MOZAS et ceux du parc dans les 3 ans, le montant de ces ventes permettrait le remboursement de ce prêt.

Si éventuellement, les locaux n'étaient pas vendus dans les trois prochaines années, le prêt relais est renouvelable 3 ans et peut éventuellement être transformé en prêt classique (sur 15 ou 20 ans).

Lors de chaque renouvellement du prêt une révision du taux est réalisée.

Robert BALLEFIN souhaite savoir si l'extérieur des locaux de MOZAS a été nettoyé. Mathieu précise qu'un débroussaillage a été fait.

Jean-René précise qu'un gros nettoyage sera réalisé avant la mise en vente des locaux.

ELECTRICITE – Rapporteurs Séverine & Véronique

L'électricité a été installée dans les nouveaux locaux ce jour.

Séverine précise que l'ancien compteur permet de bénéficier d'un tarif jaune soit un minimum de 42 KVA et un maximum de 96 KVA. Dans l'urgence, le réseau électrique a été remis en fonction sur le tarif jaune.

Afin de faire installer un nouveau compteur pour obtenir un tarif bleu, le raccordement doit être revu et le compteur changé. Ces modifications restent à la charge du Syndicat des marais.

Le technicien, qui est intervenu ce jour, pour remettre en route l'électricité, a informé Séverine qu'une entreprise de LYON a finalement préféré rester en tarif jaune lorsqu'elle a vu le prix du devis pour le passage en tarif bleu : Coût des modifications : environ 3 000€.

Séverine a tout de même demandé à EDF un devis afin que les membres du comité, lors de la prochaine réunion, puissent prendre une décision à ce sujet.

Philippe MOREL souhaite connaître le coût de l'abonnement et le prix du kilowatt. Séverine précise que l'abonnement s'élève à 34.83€ H.T. par mois et le kilowatt est de 34 centimes d'euros.

Monsieur MOREL précise que le prix du kilowatt étant beaucoup moins élevé en tarif jaune, il serait peut-être préférable de rester en tarif jaune.

Une étude sera réalisée dès réception de toutes les informations.

Robert BALLEFIN précise qu'il faut également demander des devis à la concurrence. Louis BALLY précise qu'il vaut peut-être mieux rester chez EDF afin d'éviter les problèmes.

Séverine précise que l'eau sera installée dans les nouveaux locaux dès que Monsieur LEVIS aura fait réaliser la séparation des compteurs.

NETTOYAGE DE L'ATELIER ET VIDAGE DES FOSSES – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Séverine & Véronique

Les agents de terrain ont demandé s'il était possible que la partie atelier des nouveaux locaux, soit nettoyée avant le déménagement. Séverine propose deux devis aux membres du comité syndical, en précisant que la société E.N.P.V intervient au karcher, et ne pourra donc intervenir que sur la partie basse de l'atelier, puisqu'une intervention avec ce type de matériel sur la mezzanine créerait des coulées d'eau sur les murs du bas, ce qui explique le coût du devis s'élevant à 870€ HT. En revanche, la société RHONE ALPES Propreté, située sur VILLEFONTAINE, intervient avec des aspirateurs à eau industriels permettant un nettoyage plus profonds et le nettoyage de la mezzanine. Le devis est de 1 250€ H.T. pour l'ensemble de l'atelier.

Les élus optent pour l'intervention de la société RHONE ALPES PROPLETE afin que tout l'atelier soit nettoyé correctement avant le déménagement. L'intervention sera programmée courant juin, après la mise en route de l'eau.

Séverine précise qu'elle a également demandé un devis pour le vidage des fosses, elle rencontre l'entreprise le 05 mai.

Véronique indique que dans le même temps, GROUPAMA fera une visite en vue d'une proposition pour l'installation d'une alarme dans ces nouveaux locaux.

AMENAGEMENT DE L'ATELIER PAR LES AGENTS AVANT LE DEMENAGEMENT – Rapporteur Véronique

Les agents commenceront à aménager la partie atelier (mise en place d'étagères, de supports pour accrocher les tronçonneuses,) avant le déménagement définitif.

Robert BALLEFIN souhaite savoir si tout sera conforme dans les nouveaux locaux avant le déménagement. Les agents devant entrer dans un local sécurisé. Véronique précise que les travaux ne débuteront que courant juillet, les agents déménageant courant juillet, ces derniers ne seront pas terminés.

L'appel d'offres pour le marché public s'est terminé le 02 mai à 12h, 50 dossiers ont été retirés, et une seule offre a été reçue par le Syndicat. L'ouverture des plis devant la CAO se fera le 11/05.

VOIE VERTE – Rapporteur Véronique

La fin des travaux sera réalisée le 05 mai 2017. La voie verte s'étend du Pont rouge jusqu'à l'aire du GUA.

L'inauguration de la voie verte se déroulera le samedi 13 mai aux alentours de 10 heures. L'ensemble du comité syndical est invité. Un départ est prévu de l'ISLE D'ABEAU et un est prévu de BOURGOIN-JALLIEU, tout le monde se rejoint à la limite des deux communes.

Lionel interviendra pour nettoyer les abords de la voie verte avant l'inauguration, Véronique l'accompagnera afin d'estimer le nombre de passes à réaliser pour que le revêtement ne soit pas abimé.

Les facturations de redevance d'occupation et des peupliers non replantés seront envoyées à la CAPI dès que l'inauguration aura eu lieu.

CONTRAT VERT ET BLEU – Rapporteur Véronique

Lors du dernier comité syndical, Véronique avait réalisé un point des différentes actions mises en place et auxquelles le Syndicat pourrait participer en tant que chef de file dans le cadre du contrat vert et bleu.

Lors du comité de pilotage du 13 mai, les fiches actions ont été validées.

Pour mémoire, le Syndicat des marais pourrait être chef de file sur deux fiches actions :

- Rédaction et animation du guide de gestion et entretien des canaux et fossés
- Réaménagement des berges du CATELAN

Gérard RIVOIRE souhaite connaître la signification exacte du terme réaménagement des berges. Véronique précise que l'idée est d'aménager des sous-berges / atterrissements dans le CATELAN afin d'obtenir une renaturation de type R1. Le lit mineur du CATELAN sera réduit.

Bernard ODET précise qu'il faut laisser le CATELAN bien droit vers la base de loisirs afin d'éviter que les gens descendent dedans.

Des schémas d'intervention sont présentés au comité syndical. Véronique présente un tableau récapitulatif sur lequel apparaissent les prévisions de coûts et les pourcentages des subventions attribuées par fiches actions.

Véronique et Christophe ont repéré les lieux sur lesquels pourront avoir lieu les interventions dès 2018. Un linéaire d'environ 200 mètres a déjà été repéré. Plusieurs types d'interventions sont proposés aux membres du comité syndical.

Robert BALLEFIN souhaite connaître la date de fin de formation de Christophe. Cette dernière se termine mi-juin.

Véronique précise que ce type d'intervention pourrait avoir lieu dans le courant de l'été. Mathieu précise qu'un dossier loi sur l'eau sera réalisé au préalable.

D.I.G. DU SYNDICAT – Rapporteur Véronique

Véronique informe le comité syndical que la D.I.G. du syndicat a été réalisée en mai 2007, renouvelée en mai 2012 et qu'elle se termine le 24 mai 2017.

Depuis fin 2016, différentes questions ont été posées aux services de la préfecture et de la sous-préfecture, afin de connaître la procédure à suivre, quels sont les organismes à contacter, Les retours ayant été plus ou moins complets, et n'arrivant pas à obtenir de précisions, Véronique a pris l'initiative de lancer une consultation auprès de six bureaux d'étude afin d'obtenir de l'aide pour la rédaction de ce type de document. Cette D.I.G engageant le Syndicat pour une durée de 10 ans il s'avère important qu'elle soit réalisée correctement. Un seul bureau d'étude a répondu à la consultation, il nous a fait parvenir un devis estimé à 8 104€ H.T, il s'agit de BURGEAP.

Cette D.I.G est nécessaire pour que le Syndicat puisse intervenir sur des territoires privés en percevant des deniers publics mais également pour pouvoir percevoir la redevance syndicale.

Sans ce document, les seules recettes de la structure seront les participations des communes.

Le Syndicat pourra tout de même intervenir sur ses propres biens en tant que propriétaire.

Afin de pouvoir faire avancer le dossier, Jean-René RABILLOUD, Véronique et Séverine ont rencontré Madame Annick MERLE, qui est intervenue en tant que conseillère départementale, auprès de services de la D.D.T. et de la Sous-préfecture.

Un rendez-vous a alors pu être organisé avec les services de la sous-préfecture (présence de Monsieur le sous-préfet) et les services de la D.D.T courant juin.

Il est proposé :

- ↗ D'attendre le rendez-vous avec monsieur le sous-préfet pour connaître sa position
- ↗ Lancement de la procédure par BURGEAP courant juin
- ↗ 4 mois de rédaction
- ↗ 2 mois d'enquête public

Véronique précise qu'elle a demandé à monsieur le sous-préfet la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire pour la rédaction de cette D.I.G.

Un point sera réalisé dès que nous aurons des informations complémentaires.

Bernard ODET souhaite connaître les risques de ne pas relancer cette D.I.G. Véronique lui répond que le syndicat ne percevra pas de recettes.

Robert BALLEFIN demande à Séverine si le rôle de recouvrement pourra être établi dans les temps cette année. Séverine précise que le logiciel est opérationnel, le problème de cette année reste le renouvellement de la D.I.G puisque l'élaboration du rôle de recouvrement reste liée à cette procédure.

III- DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES – Rapporteur Mathieu

POINTS AGENTS

Mathieu n'ayant pas eu le temps de réaliser le kilométrage réalisé cette année par les agents sur leurs programmes d'hiver, un point sera réalisé lors du prochain comité.

Lionel a réalisé 800 heures de travail avec la NOREMAT soit un total de 5 530 heures de travail pour cette machine. Mathieu rappelle que la tête de broyage a été changée fin 2015.

Lionel débutera son programme de débroussaillage dès le 9 mai.

Christophe est actuellement en formation pour 15 jours, il reprendra ses fonctions le 22 mai.

Christophe et Lionel ont travaillé ensemble pendant trois semaines, afin d'effectuer l'entretien des engins (pelle, tracteur, NOREMAT). Ils ont commencé à aménager les nouveaux locaux.

Le nouveau stagiaire Logan arrivera le 15 mai. Il s'agit du fils de Christophe.

CARTOGRAPHIE ET PEUPLIERS

Une réunion de préparation de plantation de peupliers sera proposée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical qui le souhaitent le 24 mai à 10 heures dans les locaux du Syndicat.

Les sujets de cette réunion :

- ↻ Définition des lieux de plantations
- ↻ Choix des cultivars

Les agents de terrain seront associés à cette réunion.

Véronique et Mathieu rencontreront l'ONF le 22 mai. A l'ordre du jour :

- ↻ Présentation de la nouvelle cartographie
- ↻ Réflexion sur un nouveau plan d'aménagement forestier

Mathieu a participé à l'assemblée générale de la coopérative COFORET le 03 mai. Cette participation lui permet d'obtenir des informations complémentaires sur la filière bois en région Auvergne-Rhône-Alpes. (Prix du mètre cube des peupliers, ...). Le prix de vente des peupliers est actuellement stable.

Les appels d'offres pour les futures ventes de peupliers ont été mis en ligne sur le site internet du Syndicat des marais depuis la semaine 17.

6 lots sont en vente cette année, ce qui représente environ 250 arbres.

L'entreprise MTS effectue différentes coupes actuellement sur le périmètre syndical.

Joseph ROBERT souhaite savoir si le Syndicat est propriétaire des peupliers qui sont coupés sur la commune de l'ISLE d'ABEAU au lieu-dit le Redeau.

Mathieu répond que la structure a commis une erreur sur le foncier concernant cette coupe. Les peupliers ont été plantés en limite de propriété du Syndicat et limite de propriété de la commune. Ces derniers apparaissant sur le plan de gestion établi par l'ONF en 2004, Mathieu les a cubés et vendus courant 2015. Une rencontre sera organisée avec le maire de la commune de l'ISLE D'ABEAU afin qu'une solution soit trouvée pour dédommager la commune.

TRAVAUX

POLITIQUE D'INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES MARAIS SUR LES PONTS BUSES

Le Syndicat souhaite que sa propriété et la servitude de passage soient mieux respectées (problèmes de clôture, labours, etc). Une politique d'intervention est proposée au comité syndical :

- ⇒ Le syndicat s'engage à remplacer un pont uniquement si ce dernier est cassé ou s'il représente un réel danger lors de son utilisation
- ⇒ Intervention de notre structure sur les buses bouchées afin de rétablir le bon écoulement des eaux
- ⇒ Le Syndicat n'intervient pas sur la création de pont busé. Toutefois, si le demandeur s'engage à mettre à disposition une buse, notre structure sera susceptible, sous conditions, d'assister le demandeur à la mise en place de cette dernière.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il restera à régler le problème des passerelles, le syndicat ayant déjà rencontré des problèmes avec ce type d'ouvrage.

Gérard RIVOIRE rappelle qu'une pose de buse a été prévue il y a un peu plus d'un an, afin de permettre le passage et les interventions le long de la haie bocagère à VAULX MILIEU. Cette buse sera-t-elle posée ou non ?

Mathieu précise que cette buse pourra également être utile aux agents du Syndicat, et notamment à Lionel qui pourra ainsi intervenir sans faire de détour sur ce secteur.

Robert BALLEFIN précise que s'il était prévu que le syndicat intervienne sur ce secteur, il faut impérativement que la buse soit posée rapidement.

Le transport de la buse jusqu'au site reste problématique actuellement. Dès que la pelle sera sur place, l'intervention sera réalisée.

Mathieu précise que les buses sont actuellement stockées chez Lionel. A chaque intervention, Lionel est sollicité pour amener la buse sur le chantier, et ces déplacements sont effectués avec le tracteur personnel de cet agent.

Véronique propose qu'une buse soit achetée et livrée sur place pour que les travaux soient effectués. Il faudra envisager prochainement de récupérer les buses chez Lionel et de les stocker dans les nouveaux locaux.

Stéphane CECILLON précise que le problème du transport sur les lieux de chantier restera le même.

Roland SEIGLE propose d'aller récupérer la buse chez Lionel et de la livrer sur le lieu de chantier lorsque l'intervention pourra être réalisée.

Concernant les parcelles sur lesquelles une clôture ou une barrière ont été installées, un courrier sera envoyé aux propriétaires afin que les agents puissent entretenir les berges sur les secteurs concernés. Véronique et Mathieu vérifieront avant l'envoi du courrier que le syndicat est bien propriétaire sur le secteur concerné.

DEMANDE DE CREATION D'UN PONTON DE CHASSE

L'ACCA de VAULX MILIEU sollicite le syndicat des marais pour la création d'un ponton de chasse.

Véronique précise que si le Syndicat accorde ce type de création à une ACCA, elle risque d'avoir d'autres demandes de ce type régulièrement.

Roland SEIGLE précise qu'à une certaine époque il était demandé que ce type d'ouvrage soit ôté afin de limiter les risques pour la structure.

Véronique fait la proposition suivante :

- ↪ Le SIM apporte uniquement une aide technique à l'ACCA
- ↪ L'achat ou la récupération des matériaux reste à la charge de l'ACCA
- ↪ Le montage du ponton sur place se fait en partenariat entre les agents du Syndicat et l'ACCA

Les avantages de cette proposition :

- ↪ Le transfert des compétences auprès des ACCA ou AICA
- ↪ Responsabilité et entretien de ce ponton : ACCA ou AICA

Après discussion, le comité syndical propose que l'ACCA crée des marches en terre de chaque côté de la rive ce qui permettra aux chasseurs de traverser. Véronique rédigera un courrier d'accord à l'ACCA.

INVENTAIRE COURS D'EAU

Toutes les fiches de déclassement ont été envoyées à la DDT.

PIEGEAGE

Il est proposé de constituer un réseau de piègeurs par commune. Deux cages ont été remises aux chasseurs de ST CHEF en présence du président de l'AICA.

ANIMATIONS

La prochaine animation « Bol d'air » se déroulera le mercredi 10 mai avec des CE1 et CE2. Cette animation se déroulera sur ½ journée.

IV- DOSSIERS COMMUNS

CONVENTION DE PASSAGE ST SAVIN – Rapporteurs Mathieu & Véronique

Suite à un mauvais écoulement des eaux sur le fossé n° 162 sur ST SAVIN, la commune propose de détourner celui-ci et ainsi rétablir sa fonctionnalité. Une rencontre a été organisée sur place avec Mathieu, Franck ROESCH, délégué sur ST SAVIN, et Raymond CONTASSOT le 27 avril.

Une carte du site est présentée au comité syndical.

Une convention de passage sera rédigée si cette intervention est réalisée. Monsieur Raymond CONTASSOT, après visite sur place, a émis un avis favorable à cette proposition.

Jean-René RABILLOUD précise que deux solutions sont possibles sur ce secteur :

- ↪ Soit la réouverture du canal existant
- ↪ Soit un détournement du canal afin que les eaux s'écoulent correctement.

La deuxième solution s'avère plus judicieuse d'un point de vue hydraulique pour le syndicat.

Robert BALLEFIN souhaite avoir des explications sur la phrase « La base est une convention de passage gratuite mais avec une valeur financière indiquée ».

Véronique précise qu'il s'agit d'une estimation pécuniaire du foncier ainsi si la parcelle devait être vendue un jour, le prix serait fixé dans la convention à sa valeur actuelle.

La convention devra impérativement être validée par un notaire.

Le projet de convention est proposé au comité syndical.

PANNEAUX INTERDICTION VEHICULES MOTEURS – Rapporteurs Mathieu & Véronique

Des panneaux d'interdiction aux véhicules motorisées seront achetés par le syndicat des marais, puis Véronique et Mathieu prendront contact avec les maires des communes concernées pour obtenir les arrêtés d'interdiction de circuler.

V- QUESTIONS DIVERSES

Philippe MOREL a sollicité Mathieu afin que les embâcles situés notamment sous les ponts le long de la VIEILLE BOURBRE sur la commune de L'ISLE D'ABEAU soient enlevés. Mathieu rappelle qu'il avait été convenu que les agents interviennent tous les deux ans sur ce secteur. Le dernier passage ayant eu lieu en 2016, le prochain passage aura donc lieu en 2018.

Christophe s'est rendu sur place, selon lui il ne devrait pas y avoir de débordements sur ce secteur, puisqu'il s'agit de résidus de broyage de Lionel, l'eau s'écoule au travers.

Roland SEIGLE précise qu'il interviendra sur ce secteur avec le tracto-pelle.

Robert BALLEFIN, souhaite connaître les démarches à suivre, dans le cadre de la trame verte, si les communes de SATOLAS et COLOMBIER SAUGNIEU créent un passage piéton sur le chemin existant.

Véronique précise que ce chemin est accessible au public tout le monde peut donc l'emprunter. En revanche, si les communes souhaitent réaliser des aménagements sur ce chemin, il faut en informer le Syndicat, il faut également en prendre en compte le fait que les agents puissent passer avec les agents pour effectuer l'entretien.

Véronique propose aux délégués de ses deux communes de l'inviter aux réunions organisées dans le cadre des éventuels projets pouvant être prévus sur ce secteur.

Le prochain comité syndical est programmé pour le 11 mai à 9h00.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Jean-René RABILLOUD,

Président

